

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE  
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 04 octobre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents :

Monsieur Pierre Dugré, maire  
Monsieur Claude Vaillancourt, conseiller au siège #1  
Monsieur Urbain Bérubé, conseiller au siège #3  
Madame Chantal Leclerc, conseillère au siège #4  
*Poste vacant au siège #5*

*Sont absents :*

*Madame Mylaine Bégin, conseillère au siège #2  
Madame Suzanne Vinet, conseillère au siège #6*

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mélissa Levasseur participe à la rencontre.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présent.

2021-10.151

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### PRÉLIMINAIRE

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Informations et correspondances.
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

#### GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Approbation des comptes à payer au 04 octobre 2021.
2. Dépôt des états comparatifs.
3. Transferts budgétaires.
4. Transfert de ligne téléphonique – CORPO.

#### URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

#### TRANSPORT

1. Fourniture d'abrasif 2021-2022.
2. Engagement – Monsieur Maxime Daraîche saisonnier temps plein 25 semaines.
3. Engagement – Monsieur Sabin Pelletier saisonnier temps partiel.
4. Travaux de voirie sur la route du 14<sup>e</sup> rang et sur le rang de l'aiguille.
5. Programmation TECQ 19-23 – numéro de dossier 1108040 – version numéro 2 – travaux réalisés – résolution 2021-09.135.

#### HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

#### SÉCURITÉ

1. Offre du service incendie de la MRC de La Matanie.
2. Information – Projet de règlement changement de vitesse.

#### SPORT & LOISIRS

1. Achat d'un Croque-livres pour la bibliothèque.

#### VARIA

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 04 octobre 2021, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

### 2021-10.152 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 septembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal du 13 septembre 2021 tel que remis par la secrétaire-trésorière, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

### 2021-10.153 APPROBATION DES COMPTES AU 04 OCTOBRE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes en date du 04 octobre 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants :

✓ Chèque #4481 – Poste Canada –	175.45\$
✓ Liste des comptes à payer (Incluant les chèques #4482 à #4500)	35,341.67\$
✓ Liste des prélèvements bancaires	5,002.61\$
✓ Frais de banque	97.94\$
✓ Liste des salaires nets payés (09 et 23 septembre 2021)	6,927.99\$
<hr/>	
Total des comptes au 04 octobre 2021	46,895.66\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Paule, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur

### 2021-10.154 PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DES ÉTATS COMPARATIFS

Il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** prendre acte du dépôt du rapport de l'état des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Paule pour la période du 1er janvier 2021 au 30 septembre 2021, incluant les prévisions des revenus et dépenses jusqu'au 31 décembre 2021.

**DE** prendre acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de la Municipalité de Sainte-Paule pour la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020 avec la même période de l'année financière 2020.

### 2021-10.155 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer certains virements budgétaires appropriés selon le tableau Excel déposé à la séance du conseil, pour un montant total des transferts de 47,235.00\$.

**2021-10.156 AJOUT DE LA LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-PAULE AU CONTRAT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'ajout de la ligne de téléphonie IP de la Corporation de développement de Sainte-Paule, au contrat actuel de la Municipalité pour une durée de 3 ans.

Les frais de la ligne de téléphonie IP seront facturés à tous les mois à la Corporation de développement de Sainte-Paule, selon l'entente établie de connexion affaires améliorée – licence bureau, au prix de 40\$ plus les frais applicables (Taxes municipale service 911, TPS et TVQ).

**2021-10.157 FOURNITURE D'ABRASIF 2021-2022**

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la dépense pour la fourniture d'abrasif au montant de 15,850.01\$ avant taxes pour 607.28 tonnes, par Les Entreprises d'Auteuil et Fils Inc.

**2021-10.158 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MAXIME DARAÎCHE, COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste d'opérateur de machinerie pour l'entretien des chemins en hiver est vacant pour la prochaine saison 2021-2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, se sont réunis le 23 et 24 septembre pour les entrevues des candidats;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Pierre Dugré et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, recommandent au conseil municipal l'engagement de Monsieur Maxime Daraïche;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'engagement de Monsieur Maxime Daraïche demeurant à Sainte-Paule, selon les conditions salariales suivantes :

- ✓ Pour la saison hivernale 2021-2022 : du 31 octobre 2021 au 23 avril 2022 : 25 semaines à 1000.00\$ par semaine, sans égard des heures travaillées;
- ✓ Taux horaire de 20.00\$/heures en dehors des 25 semaines de travail;

**QU'À** la fin des 25 semaines de travail, l'opérateur sera convoqué à une rencontre, afin de discuter de la saison 2021-2022 et pour déterminer si le contrat sera reconduit pour les saisons suivantes;

**QU'**un contrat de travail, du même type que celui signé avec les autres opérateurs, soit signé avec Monsieur Maxime Daraïche;

**QUE** le maire monsieur Pierre-Dugré ou le nouveau maire, monsieur Raymond Carrier, à la suite de son assermentation et la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, soient mandatés pour signer au nom de la municipalité le contrat de travail, avec Monsieur Maxime Daraïche.

**2021-10.159      ENGAGEMENT DE MONSIEUR SABIN PELLETIER, COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER – TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun d'engager un troisième opérateur de machinerie d'hiver à temps partiel afin de respecter le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'engagement de Monsieur Sabin Pelletier, opérateur de machinerie d'hiver, à temps partiel, à un taux hebdomadaire de 1100.00\$ aux deux semaines, pour 25 semaines, afin de les opérateurs à temps pleins puisque respecter leurs 36 heures de repos complets afin de remettre le cycle d'heure à zéro à toutes les semaines et, par le fait même le remplacement en cas de rendez-vous ou d'obligation familiale.

**2021-10.160      TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE DU 14<sup>E</sup> RANG ET SUR LE RANG DE L'AIGUILLE**

**CONSIDÉRANT QU'IL** existe un fonds – Réfection et entretien de certaines voie publiques – au budget de la municipalité, et qu'il ne peut-être utilisé seulement afin d'effectuer des travaux de voirie sur la route du 14<sup>e</sup> Rang donnant accès au banc de gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** le profilage des fossés et le drainage de cette portion de route est dû sur certaines portions du rang;

**CONSIDÉRANT AUSSI QUE** sur le Rang l'Aiguille (portion du rang qui est toujours plein d'eau) le dispositif à castors doit être enlevé, le ponceau doit être nettoyé et du matériel doit être ajouté pour rendre le chemin plus sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le maire, monsieur Pierre Dugré a déjà autorisé le choix de l'entrepreneur, monsieur Pierre-Dominique Fortin afin de ne pas retarder le début des travaux qui ont commencé le 23 septembre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner la décision du maire, monsieur Pierre Dugré, concernant l'entrepreneur monsieur Pierre-Dominique Fortin et le début des travaux;

D'autoriser l'utilisation du fonds – Réfection et entretien de certaines voies publiques – pour les travaux sur la route du 14<sup>e</sup> rang seulement, d'environ 8,000\$, le montant sera ajusté au besoin;

D'autoriser les travaux de voirie sur la portion du chemin inondé sur le Rang de l'Aiguille.

**2021-10.161      PROGRAMMATION TECQ 19-23 – NUMÉRO DE DOSSIER 1108040 – VERSION NUMÉRO 2 – TRAVAUX RÉALISÉS – RÉOLUTION 2021-09.135**

Il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution 2021-09.135 - Programmation TECQ 19-23 – numéro de dossier 1108040 – version numéro 2 – travaux réalisés.

Cette résolution n'est pas obligatoire dans la programmation.

**2021-10.162      OFFRE DU SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la proposition de règlement (Partage d'Actif) aux municipalités de Sainte-Paule et Saint-Léandre;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la valeur des actifs pour la municipalité de Sainte-Paule au montant de 67,121\$, selon l'estimation de l'inventaire de véhicules et des équipements fait par le SRSI de la MRC de La Matanie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal refuse la proposition de la valeur des actifs pour la municipalité de Sainte-Paule au montant de 67,121\$, selon l'estimation de l'inventaire de véhicules et des équipements déposé par le SRSI de la MRC de La Matanie;

**QUE** le conseil municipal demande l'inventaire complet d'ici une semaine de tout le matériel que le SRSI possède (du crayon jusqu'au camion) et qui a été normalement utilisé pour établir le montant de l'actif et ainsi déposer l'offre aux deux municipalités, soient Sainte Paule et St Léandre;

**QUE** à la suite de la réception de cet inventaire la municipalité de Sainte Paule évaluera la possibilité de nommer une firme externe pour établir la vraie valeur marchande au 31 décembre 2020 de tout le matériel.

**2021-10.163** **PROJET DE RÈGLEMENT CHANGEMENT DE VITESSE – REMIS AU PRINTEMPS 2022**

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite d'une discussion du projet concernant la réduction de la limite de vitesse dans le secteur de villégiature du Lac-Du-Portage avec le policier parrain de la municipalité et la directrice générale, celui-ci conseille fortement au conseil municipal de débiter les démarches au printemps 2022 pour avoir plus d'impact sur le terrain;

**CONSIDÉRANT** aussi que l'achat de la nouvelle signalisation, ainsi que des dos d'âne pourra être prévus au budget 2022;

**CONSIDÉRANT** aussi que le processus d'adoption à l'automne occasionnait l'installation de la nouvelle installation à la mi-novembre et cela n'est pas possible pour l'employé de la municipalité, dû à la neige et au gel qui nuira à l'installation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal accepte les recommandations de la directrice générale et procèdera au printemps prochain à l'adoption de ce dit règlement, soit la réduction de vitesse dans le secteur de villégiature du Lac-Du-Portage.

**2021-10.164** **ACHAT D'UN CROQUE-LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

*S'inspirant de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Adoptés et pris en charge par des organismes, des institutions, des entreprises ou encore des individus, les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.*

**Il** est proposé par le conseiller monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'un Croque-livres pour la bibliothèque municipale au coût de 350\$ plus taxes.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire Pierre Dugré invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de question. Il répond aux questions et commentaires des citoyens présents à la séance.

## **2021.10.165 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère madame Chantal Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** lever la séance à 19h51.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mélissa Levasseur  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

\_\_\_\_\_  
Pierre Dugré  
Maire